

CONSEIL MUNICIPAL DE MENETOU-SALON

Séance ordinaire du 21 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme JACQUET Stéphanie, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2026

Présents (17) : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme GARCIA Aurore, Mme GOGUÉ Catherine, Mme GREGOIRE Ambre, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Éric, M. LAPLACE Cédric, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. ROBLET Alain

Pouvoirs (1) : Mme MAXIME Sabrina à Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile

Absents excusés (1) : M LEBLANC Nicolas,

Secrétaire de séance : M Frédéric FLAUX

1. Approbation du compte rendu du 6 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération 2026CM07D12 – Evolution de l'offre du pôle santé

Après s'être excusé pour son absence lors du précédent conseil municipal, le Dr Legrand présente l'organisation à venir du Pôle santé ainsi que les modalités d'accueil des praticiens.

L'accueil des praticiens envisagé à compter du mois de novembre, serait organisé comme suit (à temps complet ou partiel selon les professionnels) :

- 2 médecins généralistes
- 2 médecins juniors
- 1 infirmier en pratique avancé (IPA), formé aux pathologies chroniques
- 1 infirmière Asalée
- 1 diététicienne
- 2 kinésithérapeutes
- 3 assistantes médicales pour les médecins généralistes
- cabinet des infirmières (hors dispositif présenté, modalités de location distinctes)

Le Dr Legrand précise tous les professionnels du Pôle santé sont actuellement engagés dans une réflexion visant à faire évoluer le Pôle santé en Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avec l'aide de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé (FMPS). Cette démarche permettrait d'obtenir la reconnaissance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de valoriser le travail pluridisciplinaire mené par les professionnels. Elle ouvrirait également droit, notamment, à des financements pour des projets immobiliers.

Il indique également que la mesure actuelle qui concerne les docteurs juniors n'est pas transitoire et que le Pôle santé a de bonne chance de pouvoir accueillir au moins un docteur junior les années suivantes, sans compter les internes ainsi que les éventuels médecins remplaçants ou adjoints. Il souligne par ailleurs que la mise à disposition d'un logement constituerait un atout supplémentaire pour favoriser leur accueil et leur installation.

Les locaux actuels n'étant pas suffisamment adaptés et compte tenu de l'urgence liée à l'arrivée des praticiens, la location d'une structure composée de bâtiments modulaires est toujours envisagée, pour une durée de 23 mois, dans un premier temps.

A partir d'un nouveau devis de location de ce type de structure, le Maire présente les coûts liés à ce projet ainsi que les modalités de répartition et de prise en charge qui pourraient être envisagées entre la Commune et les médecins. Le coût estimatif pour la Commune s'élèverait comme suit :

- 1^{ère} année : 18 430,80€ TTC auquel s'ajouteraient les frais de terrassement et de raccordement aux réseaux
- 2^{ème} année : 16 716,24€ TTC pour l'enlèvement des bâtiments modulaires

Le loyer mensuel proposé aux médecins serait fixé à 2 200€ TTC, charges comprises.

Afin d'accompagner ce projet et de contribuer au financement des dépenses supportées par la commune, un courrier sollicitant un soutien financier sera adressé au Conseil départemental du Cher.

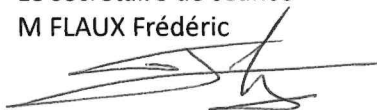
Enfin, le Conseil municipal arrêtera, lors de sa séance de septembre, le choix de l'entreprise chargée des travaux de terrassement.

3. Affaires diverses

- **Rangement centre de loisirs :** Quatre conseillers se portent volontaires pour participer au rangement du matériel du centre de loisirs le vendredi 31 juillet après-midi, en raison d'une organisation exceptionnelle liée aux travaux actuellement en cours dans l'école maternelle.
- **Sécurisation des Thébaults :** Alain Roblet informe le conseil municipal qu'il enverra très prochainement un courrier au Préfet et au président du Conseil départemental du Cher afin d'attirer leur attention sur l'urgence de sécuriser le hameau des Thébaults, notamment par la mise en place d'un dispositif pour limiter la vitesse. Il souhaite que les maires des communes de Menetou-Salon et Henrichemont s'associent en adressant également un courrier en ce sens. Le Maire confirme qu'il prendra contact avec le maire d'Henrichemont afin de coordonner cette initiative.
- **Dégâts sur le lavoir des Thébaults :** Le 15 juillet, aux alentours de 20 h, une forte bourrasque de vent a soulevé la charpente et la toiture du lavoir des Thébaults, qui s'est retrouvé sur la RD20, sans toutefois provoquer d'accident. Des travaux de remise en état du lavoir ainsi que des aménagements de son environnement sont désormais à envisager.
- **Événements à venir :**
 Marché d'été : samedi 25 juillet de 17h à 23h, derrière l'église
 Assemblée générale de l'association « L'Art fait salon à Menetou » : jeudi 22 juillet à 19h au Caveau

Levée de la séance : 20h35

Le secrétaire de séance
M FLAUX Frédéric



Le Maire
Mme JACQUET Stéphanie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 018-211801451-20260721-2026013-DE



Commune de Menetou-Salon (18510)
Département du Cher

Délibération n° 2026CM07D13

Objet : Installation provisoire du Pôle santé – Location de bâtiments modulaires et fixation des modalités financières

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18
Pouvoirs : 01
Absents : 01

L'An deux mil vingt-six, vingt-et-un juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

Date de convocation : 15 Juillet 2026

Présents : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme GARCIA Aurore, Mme GREGOIRE Ambre, M. GRIMAULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. LAPLACE Cédric

Pouvoirs : Mme MAXIME Sabrina à Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile

Absents excusés : M. LEBLANC Nicolas,

Secrétaire de séance : M. FLAUX Frédéric

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation provisoire du Pôle santé afin de permettre l'accueil de nouveaux professionnels de santé à compter du mois de novembre 2026. Compte tenu de l'inadaptation des locaux actuels et de l'urgence de la situation, il est proposé de recourir à la location de bâtiments modulaires pour une durée de 23 mois.

Le coût prévisionnel pour la commune est estimé à :

- 18 430,80 € TTC - la première année, auxquels s'ajouteront les frais de terrassement et de raccordement aux réseaux ;
- 16 716,24 € TTC - la seconde année, incluant l'enlèvement des bâtiments modulaires.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel dû par les médecins à 2 200 € TTC, charges comprises.

Afin d'accompagner ce projet, une demande de soutien financier sera adressée au Conseil départemental du Cher.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le recours à la location de bâtiments modulaires pour une durée de 23 mois afin d'assurer l'accueil provisoire des professionnels de santé ;
- **d'approuver** les modalités financières de cette opération telles que présentées ;
- **de fixer** le loyer mensuel à 2 200 € TTC, charges comprises ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental du Cher ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Diffusion sur le site internet de la commune le 28/07/2026

Le Maire
Stéphanie JACQUET



Le Secrétaire de séance
Frédéric Flaux